

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DU  
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE-ET-MOSELLE**



**REVUE D'INFORMATIONS OFFICIELLES**

**N° 169 – ÉDITION DU 16 SEPTEMBRE 2021**

**SDIS de Meurthe-et-Moselle – 46 rue du 8 mai 1945 – CS 10018 – 54043 ESSEY-LES-NANCY CEDEX**

Tél. 03 83 16 47 03 – Fax. 03 83 16 47 03

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)

**Dépôt légal 1297**

**- Édition du 16 septembre 2021 -**

**SOMMAIRE**

**1 – Décisions du conseil d'administration**

Conseil d'administration du 10 septembre 2021

- DÉLIBÉRATION N°D2021\_077 Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 11 juin 2021
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_078 Délégations accordées au président par le conseil d'administration
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_079 Élections des vice-présidents du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours - Composition et élection du bureau
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_080 Délégations accordées au bureau par le conseil d'administration
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_081 Indemnités de fonction du président et des vice-présidents du conseil d'administration
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_082 Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_083 Renouvellement des représentants auprès de certaines instances
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_084 Election des membres de la commission d'appel d'offres
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_085 Autorisations de programme et crédits de paiement
- DÉLIBÉRATION N°D2021\_086 Décision modificative n°2 de l'exercice 2021

**2 – Arrêtés**

- ARRETE SDIS N° BDGRH2021-585 fixant le tableau d'avancement au grade technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2021 pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle.

**DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du 10 SEPTEMBRE 2021**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

## RÉUNION du 10 SEPTEMBRE 2021

---

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_077      APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 JUIN 2021

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 juin 2021.

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_078      DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-29 et L.1424-30,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **décide** de déléguer au bénéfice du président du conseil d'administration, en plus de ses pouvoirs propres, les attributions suivantes :

- ⑩ la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture de risques de taux de change et de passer à cet effet les actes nécessaires, et ce dans les limites déterminées par le conseil d'administration,
- ⑩ la prise de décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée,
- ⑩ la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

- **précise** que l'étendue et les modalités de la délégation proposée en matière d'emprunts fera l'objet d'une délibération spécifique afférente à chaque exercice budgétaire.

### DÉLIBÉRATION N°D2021\_079      ÉLECTIONS DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS - COMPOSITION ET ELECTION DU BUREAU

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-27,

Vu la délibération n°D2020\_029 du 5 mars 2020 relative au renouvellement du conseil d'administration en 2020,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Fixe** la composition du bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours à cinq membres :
  - un président,
  - trois vice-présidents,
  - un membre supplémentaire,
  
- **Elit** :
  - au poste de 1<sup>er</sup> vice-président : M Bertrand KLING
  - au poste de 2<sup>ème</sup> vice-président : Mme Sylvie DUVAL
  - au poste de 3<sup>ème</sup> vice-président : M Antony CAPS
  - en tant que membre supplémentaire : Mme Rose-Marie FALQUE

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_080**      DELEGATIONS ACCORDEES AU BUREAU PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1424-27

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **délègue** les attributions au bureau du conseil d'administration, telles que fixées en annexe, dans la limite des crédits votés.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_081**      INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1424-27 et L.3123-16,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **Fixe** le taux de l'indemnité de fonction de président du conseil d'administration à 50 % et le taux de l'indemnité de fonction de vice-président du conseil d'administration à 25 % du barème de référence prévu par l'article L.3126-16 du code général des collectivités territoriales,
  
- **Décide** d'appliquer une réduction éventuelle du montant de l'indemnité de fonction du président du conseil d'administration et de celle des vice-présidents, en fonction de leur participation effective aux séances plénières et aux réunions des commissions dont ils sont membres, suivant les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil d'administration en vigueur.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_082**      ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1424-27 et L.3123-16,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** le règlement intérieur du conseil d'administration tel que présenté en annexe.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_083**      RENOUELEMENT DES REPRESENTANTS AUPRES DE CERTAINES INSTANCES

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **désigne** en tant que membres de la commission de réforme :

- Membres titulaires :

- M Pascal SCHNEIDER

- Mme Sylvie DUVAL

- ⑩ Membres suppléants :

- M Antony CAPS

- Mme Rose-Marie FALQUE

- M Serge DE CARLI

- M Bernard BURTÉ

- **désigne** en tant que membres du comité de suivi technique de la convention pluriannuelle entre le SDIS et le Département de Meurthe-et-Moselle :

- Membres titulaires :

- Mme Rosemary LUPO

- M Antony CAPS

- ⑩ Membres suppléants :

- Mme Rose-Marie FALQUE

- Mme Jennifer BARREAU

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_084**      ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **a procédé** à la nomination des membres de la commission d'appel d'offres, compte-tenu de l'unique liste présentée, avec le résultat suivant :

Titulaires	Suppléants
M Bertrand KLING	Mme Rosemary LUPO
M Antony CAPS	M Séverin LAMOTTE
M Bruno TROMBINI	Mme Michèle PILOT
M Michel MARCHAL	Mme Sylvie DUVAL
M Jean-Pierre DESSEIN	M Gérard DIDELOT

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_085**    AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil d'administration,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** les modifications d'autorisations de programme et crédits de paiement afférents, telles que figurant en annexe,
- **autorise** le Président du conseil d'administration à passer tous les actes nécessaires à la gestion de ces opérations,
- **prend acte** des ajustements des recettes prévisionnelles liées à certains des projets gérés en autorisations de programme, tels qu'exposés dans le présent rapport et repris dans les annexes,
- **prend acte** que les ajustements proposés sont repris, pour ce qui impacte l'exercice budgétaire 2021, dans le cadre de la décision modificative présentée lors de cette même séance du conseil d'administration.

**DÉLIBÉRATION N°D2021\_086**    DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération n°2021-055 du bureau du conseil d'administration du 12 mai 2021,

Vu la délibération n°2021-056 du bureau du conseil d'administration du 12 mai 2021,

Vu la délibération n°2021-060 du bureau du conseil d'administration du 12 mai 2021,

Vu le rapport soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents :

- **adopte** la décision modificative n°2 de l'exercice 2021, dont un état simplifié est présenté en annexe.

**ARRETES REGLEMENTAIRES**



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**  
**DE MEURTHE-ET-MOSELLE**





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

ARRETE SDIS N° **BDGRH2021-585** FIXANT LE TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2021 POUR LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE MEURTHE ET MOSELLE.

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du SDIS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment ses articles 79 et 80 ;

**VU** le décret n° 2010-1357 du 09 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

**VU** l'arrêté BDGRH2021-5 du 31 décembre 2020 portant adoption des lignes directrices de gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe et Moselle ;

**VU** l'arrêté DIFAJE/ASS n° 1436PT21 du 22 juillet 2021 portant désignation de Monsieur Bernard BERTELLE à la présidence du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

**VU** l'avis de Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, Chef de Corps départemental ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe du SDIS de Meurthe-et-Moselle, au titre de l'année 2021, est fixé comme suit :

N° d'ordre	Nom et Prénom
1	RAUSCH Xavier
2	PEIFFER Arnaud
3	LAURENT Benoit

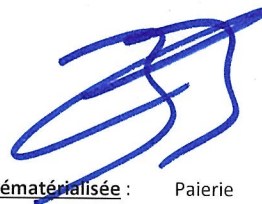
La part respective des femmes et des hommes promouvables au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe est de 0 % et de 100 %. La part respective des femmes et des hommes inscrits sur le tableau annuel et susceptibles d'être promus est de 0 % et de 100 %.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Essey-lès-Nancy, le 30 août 2021

**Bernard BERTELLE,  
Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours**



Transmission dématérialisée : Paierie

**DESTINATAIRES :**

Original : Registre central SDIS  
Ampliations : Dossier  
Affichage